Communiqué

Sur invitation de la Communauté de Sant'Egidio et faisant suite à la rencontre du 21 juillet 2005 entre SE le Président de la République Faure Gnassingbé et le Président national de l'Union de Forces de Changement (UFC) Gilchrist Olympio, les jours 7, 8 et 9 novembre 2005 se sont rencontrés à Rome, au siège de la Communauté de Sant'Egidio, deux délégations togolaises.

Il s'agit de MM.
Pitang Tchalla, Conseiller du Président de la République, chef de délégation,
Esso Solitoki, Chef de cabinet du Président de la République, député, président de la commission des lois à l'Assemblée Nationale,
Klassou Komi, Ministre des enseignements primaire et secondaire,
Eric Kpadé, deuxième Vice-président de l'Assemblée Nationale,

représentant le Président de la République de la République du Togo et Président du RPT

et de MM
Eric Armerding, Conseiller politique du Président national de l'UFC, chef de délégation,
Patrick Lawson, Vice président de l'UFC,
Jean Pierre Fabre, Secrétaire général de l'UFC,
Georges Lawson, Conseiller juridique du Président national de l'UFC.

représentant le Président de l'UFC.

En se félicitant de l'esprit constructif des discussions, les deux délégations se sont accordées sur l'ordre du jour de la rencontre, à savoir :

1. L'évaluation de la mise en oeuvre des recommandations de la rencontre du 21 juillet ;
2. La sécurité des populations civiles;
3. La réforme de l'armée;
4. les réformes institutionnelles.

1. Evaluation de la mise en oeuvre des recommandations de la rencontre du 21 juillet

Les deux délégations ont réitéré leur ferme condamnation et leur refus de la violence, d'où qu'elle vienne, à des fins politiques, pour accéder ou se maintenir au pouvoir.
Au sujet des personnes interpellées pendant la période électorale il a été constaté que sur une liste de 146 personnes soumise par l'UFC, les autorités judiciaires ont libéré 135 personnes pendant que 8 restent en détention pour complément d'enquête. Trois personnes de la liste restent encore inconnues. La délégation de l'UFC a soulevé le cas de 13 autres personnes qui seraient encore détenues et d'autres militants qui auraient été licenciés de leur fonction et d'autres encore arbitrairement affectés à cause de leur activité politique. La délégation du RPT a réclamé à l'UFC la liste nominative de ces derniers cas, ce que l'UFC a promis de faire.
Sur la question des réfugiés les deux délégations ont convenu conformément à l'esprit de la rencontre du 21 juillet, d'œuvrer ensemble pour accélérer leur retour au pays et solliciter le concours de la communauté internationale, convaincus que le problème des réfugiés se résoudra progressivement avec la restauration de la confiance mutuelle.

2. Sécurité des populations civiles.

Les deux délégations ont convenu :

- qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité de population civile et ont à cet effet réitéré leur refus de toute violence physique et verbale et demandé au gouvernement de garantir l'exercice des libertés politiques pour tous.
- de la nécessité d'engager des réformes appropriées, relatives à la direction, au commandement, à l'encadrement, à la formation, à l'équipement des forces de sécurité (Police et Gendarmerie) en vue de les rendre plus opérationnelles dans leur mission de maintien de l'ordre publique dans un esprit de neutralité,
- de tout faire pour mettre un terme à l'impunité, qui par sa nature entretient et encourage la violence.

3. La réforme de l'armée

Il a été constaté que le problème de l'armée réside dans sa politisation et dans les tentatives des hommes politiques de l'utiliser à des fins politiques.
Une réforme s'impose.
A' cet effet les deux délégations ont réaffirmé leur attachement aux dispositions de l'art. 147 de la Constitution qui dispose : « les forces armées togolaises sont une armée nationale, républicaine et apolitique. Elles sont entièrement soumises à l'autorité politique constitutionnelle régulièrement établie ». Elles recommandent le respect de cette disposition.

4. Les réformes institutionnelles.

Dans la perspective d'une nouvelle donne politique à laquelle elles sont profondément attachées, les deux délégations ont exprimé la nécessité de modifier consensuellement les textes constitutionnels, institutionnels et réglementaires en vigueur en vue de créer un cadre électoral démocratique favorable pour tous. A' cet égard la délégation de l'UFC souligne que la Constitution originelle d'octobre 1992 et la loi électorale d'avril 2000 ont l'avantage et le mérite d'avoir été adoptée consensuellement et propose qu'elle soient prises comme base avec une possibilité d'amélioration consensuelle. En revanche la délégation présidentielle estime que la constitution en vigueur demeure celle d'octobre 1992 et constitue la base en vue des modifications consensuelles.

Un engagement ferme est pris par les deux délégation à tout mettre en œuvre pour que l'utilisation des médias nationaux et étrangers puisse contribuer à l'apaisement du climat politique national.

Les deux délégation remercient la Communauté de Sant'Egidio pour ses efforts et la prient de continuer à suivre le développement du processus.

La Communauté de Sant'Egidio s'engage à mettre en œuvre ses bons offices auprès des deux parties et de la communauté internationale pour la continuation de ce dialogue et est prête à inviter les deux délégations pour en vérifier le suivi et à les recevoir sur leur requête.

Les chefs des deux délégations

Union des Forces de Changement

RENCONTRE AVEC LA COMMUNAUTE SAN SANT'EGIDIO
ROME, le 28 JUILLET 2004

L'Union des Forces de Changememt (UFC) se félicite que le cas du TOGO soit inscrit au nombre des programmes prioritaires par SAN EGIDIO pour l'année 2004, afin d'aider les Togolais à se comprendre et à s'entendre pour le retablissememt de la dèmocratie et la paix dans leur pays.
Dèjà, l'action que SAN EGIDIO a engagé dans cette direction tèmoigne du savoir-faire et rassure sur sa politique d'oeuvrer non pas contre la diplomatie officielle mais avec elle.

La mise en oeuvre des 22 engagements auxquels le gouvernement togolais a souscrit auprès de l'Union Européenne, le 14 avril 2004, se présenjte comme une occasion propice pour SAN EGIDIO de coopérer étroitement avec le gouvernement togolais, les partis politiques et tous les acteurs qui pourraient concourir à cette oeuvre de sauvetage politique économique et social du Togo.

Les taches majeures à accomplir dans l'esprit des 22 engagements tels que conçus par l'Union Européenne et coòpris par les partis politiques traditionnels en générale et l'UFC en particulier touchent les domaines suivants:

- Le dialogue tel que prévu par le point 1-1 des 22 engagements doit etre
  Une reprise du dialogue intertogolais interrompu au moment ou le gouvernement togolais a pris des measures

unilatérales, et les participants de ce dialogue devront etre d'abord ceux qui avaient pris part à celui de 1999. Le dialogue doit etre organize immédiatement pour permettre une concertation de tous les acteurs sur l'interprètation des autres engagements et leur mise en oeuvre.
Il serait imperative de constituer une mission de haut niveau pour rectifier l'orientation que le gouvernement a jusqu'ici donné à la mise en oeuvre des 22 engagements.

- un gouvernement de transition compose du tiers par la mouvance présidentielle, du tiers par l'UFC et d'un autre tiers par les autres parties de l'opposition traditionnelle.
  Le poste de Premier minister de ce gouvernement devra revenir à l'UFC
  La tache principale de ce gouvernement sera l'organisation des élections législatives transparentes avec le soutien de la communauté internationale en amont, pendant et après le scrutin.
  Ces Èlections devraient avoir lieu au plus tard six mois après la mise en place du gouvernement de transition.

- Une amnistie générale de tous les prisonniers détènus pour leur opinion ainsi que des exiles devra intervener au plus vite.

Dans sa mission de contribution au rétablissement de la démocratie et de la paix au Togo, la Communauté SAN EGIDIO pourrait de concert avec l'Union Européenne et la Communauté internationale proposer ses missions au gouvernement togolais.